

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 19 décembre 2017

DELIBERATION  
n° CA 19122017-09

relative à l'adhésion à l'association des Directeurs Financiers d'établissements  
publics d'enseignement supérieur

Vu le code de l'éducation notamment son article L712-3 ;

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :**

**Article 1**

Le conseil d'administration approuve l'adhésion de l'université, pour l'année universitaire 2017-2018, à l'association suivante :

Nom de l'association	Période d'adhésion	Montant
Association des Directeurs Financiers d'établissements publics d'enseignement supérieur	2017-2018	400 €

**Article 2**

Les frais d'adhésion, dont le montant s'élève à 400 €, seront imputés sur le Service Opérationnel **910 001**

La Présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA